

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 23 août 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 9 août 2010, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingt-troisième jour du mois d'août deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière, Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**7.1 – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**
RÉSOLUTION 287-08-10

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 671-96, 733-00 et 748-01, la Ville de La Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 septembre 2010, au montant de 3 784 000.00 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

571 000.00 \$	1.40 %	2011	591 000.00 \$	1.65 %	2012
611 000.00 \$	2.05 %	2013	633 000.00 \$	2.45 %	2014
1 378 000.00 \$	2.75 %	2015			

Prix : 98.73100

Coût réel : 2.82009%

RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.

571 000.00 \$	1.30 %	2011	591 000.00 \$	1.70 %	2012
611 000.00 \$	2.10 %	2013	633 000.00 \$	2.40 %	2014
1 378 000.00 \$	3.00 %	2015			

Prix : 99.00730

Coût réel : 2.86285%

Financière Banque Nationale Inc.

571 000.00 \$	1.50 %	2011	591 000.00 \$	1.60 %	2012
611 000.00 \$	2.00 %	2013	633 000.00 \$	2.50 %	2014
1 378 000.00 \$	3.00 %	2015			

Prix : 98.87800

Coût réel : 2.90816%

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

571 000.00 \$	1.40 %	2011	591 000.00 \$	1.75 %	2012
611 000.00 \$	2.20 %	2013	633 000.00 \$	2.55 %	2014
1 378 000.00 \$	2.90 %	2015			

Prix : 98.85700

Coût réel : 2.91023 %

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 784 000.00 \$ de la Ville de La Malbaie soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la Trésorière et/ou son remplaçant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

7.2 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
RÉSOLUTION 288-08-10

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 784 000.00 \$:

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de</u>
671-96	1 658 000.00 \$
733-00	2 089 900.00 \$
748-01	36 100.00 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces obligations sont émises :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 784 000.00 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 septembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : La Caisse Populaire de La Malbaie 130, rue John-Nairne La Malbaie (Québec) G5A 1Y1;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 8 mars et le 8 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant.

QUE La Ville de La Malbaie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7.3 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE **RÉSOLUTION 289-08-10**

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 784 000.00 \$, effectué en vertu des règlements numéros 671-96, 733-00 et 748-01, la Ville de La Malbaie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 8 septembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros : 733-00 et , 748-01, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

16 – LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 290-08-10

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 15.

Lise Lapointe, Mairesse

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe